

Rapport N° 56
Déchèterie intercommunale à l'Asse
Demande de crédit d'études de CHF 160'000.- TTC

Nyon, le 14 août 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 9 août 2012 à la Ferme du Manoir en présence de Messieurs les Municipaux Olivier Mayor et Claude Uldry ainsi que Messieurs François Menthonnex et Patrick Troesch, Chefs de services que nous remercions pour leurs explications ainsi que leur disponibilité.

En préambule, Monsieur Mayor explique à la Commission que suite au refus du préavis n° 122 / 2009 par le Conseil communal, pour réaliser ce projet, la Municipalité s'est calquée sur le résultat du travail du GTD (Groupe de Travail politique Déchets) qui s'est réuni à plusieurs reprises entre septembre 2011 et mars 2012.

Monsieur Troesch nous indique que le futur Centre d'Exploitation des Routes et Voirie (CERV) a également subi des modifications, le bâtiment a été réorienté de façon à ce que la cour de celui-ci soit abritée de la Bise.

Donc, la nouvelle orientation du bâtiment du CERV permettra une intégration parfaite de la nouvelle déchèterie, les études de ces deux projets pourront donc être menées simultanément. De ce fait, comme cité dans le préavis n°56, l'économie substantielle sur l'étude réalisée par la Ville de Nyon avoisinera les CHF 34'200.-.

Il faut également noter que l'Etat de Vaud subventionnera à hauteur de 12% la réalisation ainsi que l'étude de la déchèterie.

Monsieur le Municipal Claude Uldry nous indique que malgré le fait que les architectes ont fait des efforts considérables, il n'est toutefois pas possible à l'heure actuelle, d'estimer le coût final du projet. Selon Monsieur Troesch, nous serons en dessous du coût du premier projet (Préavis n°122/2009).

La future déchèterie, qui remplacera à terme celle du chemin de Bourgogne devenue difficile à exploiter, notamment en raison de sa taille et de son emplacement, sera implantée sur la parcelle n°1903 à l'extrémité du chemin des Marais entre l'autoroute et le Centre de traitement des boues d'épurations.

Totalement complémentaire au futur réseau d'éco-points de la ville, la future déchèterie aura pour rôle de collecter les déchets qui ne le sont pas dans ces derniers, soit les matériaux inertes, le bois, le carton, la ferraille, les déchets verts de jardin, les encombrants et les déchets de voirie. Elle servira également de centre régional de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) et pour les appareils électriques et électroniques (OREA).

La future installation sera munie d'une allée centrale qui permettra aux utilisateurs de déposer l'ensemble de leurs déchets, un quai de déchargement muni de 7 bennes de 36 m3 et de deux compacteurs fixes pour le carton et les déchets incinérables seront directement accessibles au personnel d'exploitation afin de changer les bennes sans croiser les utilisateurs. De l'autre côté de l'allée, il est prévu les infrastructures servant à recueillir les déchets spéciaux (DSM et OREA) ainsi que les WC et le pavillon des surveillants, le tout sous couvert.

Il est demandé à la Municipalité ce qu'il en est des communes intéressées au projet de la future déchèterie.

Monsieur Mayor indique à la Commission que la Commune de Trélex qui a participé lors de la précédente législature avec la Ville de Nyon à l'élaboration d'une déchèterie "intercommunale" à l'Asse, n'était plus intéressée au projet. Il semblerait que le fait que tous les déchets ne soient pas récupérés à la future déchèterie soit la raison qui a poussé la Commune de Trélex à se retirer du projet. Monsieur Mayor n'avait pas plus d'information à donner à la Commission.

Toutefois, certains commissaires s'interrogent sur le fait que cette déchèterie risque d'être à terme trop exiguë, car quand on parle de "Déchèterie Intercommunale" il y a un risque que cette installation soit vite débordée en fonction des éventuelles Communes adhérentes au projet, ou de nouveaux types de déchets à recycler dans le futur.

En conclusion, la Commission est convaincue que la future déchèterie est essentielle au développement futur de la Ville de Nyon, tant au niveau économique, social, environnemental et sécuritaire. D'autant plus que cette étude sera menée de concert avec celle du futur Centre d'Exploitation des Routes et Voirie.

Toutefois, certains membres de la commission demandent d'anticiper la possibilité de réalisation de quelques emplacements supplémentaires dans le futur, notamment en ce qui concerne l'implantation du bassin de rétention d'eau, prévu dans le projet, qui est assez proche des installations et qui pourrait compromettre cette extension.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis n°56 concernant une demande de crédit d'études pour une déchèterie intercommunale à l'Asse,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 160'000.-TTC à la Municipalité pour procéder à l'établissement du projet de construction d'une déchèterie intercommunale à l'Asse ;
2. le montant de CHF 160'000.-TTC sera à porter au compte n° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 5 ans.

La Commission :

Mesdames FONJALLAZ Denise
NELISSEN Bernadette
SCHWERZMANN Danièle
Messieurs CARRARD Raymond

COLOMB Jacky
JOLY Régis
SAUGY David
SOLDINI Sacha – Président / Rapporteur